

## Adhérent à l'association de randonnée ANRPV pour la saison 2021-2022

Si le délai de validité de 3 saisons de randonnée du certificat médical que vous avez fourni lors d'une saison antérieure **n'est pas expiré** et si vous ne fournissez pas de certificat médical, vous devez remplir le questionnaire santé « QS - SPORT », et suivre les règles ci-dessous.

- **Vous répondez « NON » à toutes les questions et vous l'attestez, vous êtes dispensé(e) de présentation de certificat médical.**
- **Si vous répondez « OUI » à une seule des questions, vous devez consulter un médecin et lui présenter le questionnaire renseigné ou vous refusez d'y répondre, vous devez fournir un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.**

---

### Attestation de réponse au questionnaire de santé

Je soussigné(e).....atteste avoir renseigné le questionnaire de santé (2) et avoir :

- . Répondu « NON » à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club lors de mon renouvellement de licence. (1)
  
- . - Répondu « OUI »: à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence. (1)

Date et signature

(1) : rayer la mention inutile.

(2) : seule l'attestation doit être remise, conservez le questionnaire santé,

**NOTA IMPORTANT :Conserver le questionnaire santé, n'adresser que cette attestation.**